SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 9 août 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Martin Couillard, Benjamin Bourcier, Guy Gendron, Jacques Giroux et Guy Lemieux sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Monsieur le conseiller M. Mathieu Mercier est absent (absence motivée).

Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à cette séance.

RÉSOLUTION NO 22-157

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Guy Gendron Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 9 août 2022 soit et est ouverte à 19h30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-158

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Martin Couillard Et unanimement résolu

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste des mois de juin et juillet 2022 comme suit:

Chèques n°s 17644 à 17668 totalisant 56 306,03 \$ Prélèvements n°s 4040 à 4068 totalisant 159 614,24 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-159

ÉTATS FINANCIERS 2021 – ADOPTION

ATTENDU la présentation aux élus des états financiers vérifiés

effectuée par monsieur Hugues Jasmin, comptable

agréé de la firme Nadon Jasmin, CPA inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier Appuyé par M. Martin Couillard Et unanimement résolu

Que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 soient adoptés tels que déposés par la firme comptable Nadon Jasmin, CPA inc.

Que ces rapports soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-160

GESTION DU CAMP DE JOUR 2023 - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE L'AIR EN FÊTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois

souhaite offrir à ses citoyens un service accessible et de

qualité en matière de camp de jour;

ATTENDU que l'entreprise L'Air en Fête possède une solide

expertise en matière de gestion de camp de jour et une certification de l'Association des camps certifiés du

Québec;

ATTENDU l'excellent succès enregistré pour le mandat de l'été 2022;

ATTENDU l'offre de service de l'organisation soumise à la

Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat relatif à la gestion du camp de jour pour la saison 2023 à l'organisme L'Air en Fête, selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-161

ACCOMPAGNEMENT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DANS LA RÉALISATION DE L'EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à la réalisation de l'exercice

d'équité salariale, qui devait être réalisée en 2020;

ATTENDU l'offre de service déposée par la FQM, le 28 juillet 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard Appuyé par M. Guy Gendron Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réalisation de l'exercice d'équité salariale à la Fédération québécoise des municipalités selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document lié à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement y afférent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-162

RÉFECTION DU PAVAGE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE – OCTROI DE CONTRAT À LES SERVICES EXP INC. POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET L'ACCOMPAGNEMENT PENDANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU la volonté des élus de procéder à la réfection du pavage

du chemin de la Rivière;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme d'ingénierie Les

Services EXP, pour l'élaboration des plans et devis et l'accompagnement pendant la réalisation des travaux,

s'élevant à environ 10 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU que la Municipalité bénéficie d'une aide financière pour la

réalisation de ce projet, issue du Programme d'aide à la

voirie locale (PAVL) pour 2022-2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier Appuyé par M. Martin Couillard Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration des plans et devis et d'accompagnement pendant la réalisation des travaux de réfection du pavage du chemin de la Rivière à la firme Les Services EXP, selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement y afférent.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO dans le cadre de la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-163

ACQUISITION DE POTEAUX DIVISEURS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir des poteaux

diviseurs avec ruban pour son centre communautaire (utilisés pour séparer ou pour diriger des files d'attente de citouens):

citoyens);

ATTENDU l'offre de prix déposée par les Librairies Boyer, au montant

de 770 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition de poteaux diviseurs pour le centre communautaire, selon l'offre de prix déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-164

REGISTRE DES ENTREPRISES – COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE ST-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

ATTENDU que le Comité des Sports et Loisirs de St-Étienne-de-

Beauharnois figure au registre des entreprises (numéro

d'entreprise du Québec 1142455626);

ATTENDU que l'adresse inscrite au registre est celle de la

Municipalité, soit le 489, chemin Saint-Louis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'autoriser le Comité des Sports et Loisirs de St-Étienne-de-Beauharnois à utiliser l'adresse de la Municipalité comme adresse de domicile.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-165

RÉALISATION D'UN GÉANT DE BOIS PAR MADAME LOUISE PAGÉ, SCULPTEURE – AUTORISATION

ATTENDU que madame Louise Pagé a obtenu une subvention de la

MRC de Beauharnois-Salaberry en juin dernier pour la

réalisation de trois géants de bois;

ATTENDU la proposition de madame Pagé de réaliser un géant de

bois sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-

de-Beauharnois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'autoriser madame Louise Pagé, sculpteure, à réaliser un géant de bois sur un arbre abattu sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Que l'arbre à abattre sera ciblé par le responsable des travaux publics de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-166

DÉPART D'UN EMPLOYÉ DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION (EMPLOYÉ N° 1124)

ATTENDU le départ de l'employé n° 1124, en date du 10 août 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'accepter le départ de cet employé et de le remercier pour le bon travail effectué au sein du service de la direction générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-167

TITRE ET STATUT D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ N° 1129 - CONFIRMATION

ATTENDU la résolution n° 22-119 nommant madame Luce Goyette

au poste d'adjointe administrative, jusqu'au 31 décembre

2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer la permanence d'un poste de

technicien à la comptabilité aux fins de soutien à la direction générale en matière de comptabilité et de

taxation;

ATTENDU les recommandations émises par la directrice générale et

greffière-trésorière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Jacques Giroux

Et unanimement résolu

De nommer madame Luce Goyette au poste de technicienne à la comptabilité à temps complet et permanent.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à fixer les conditions de travail relatives à ce poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-168

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE / STATUT D'EMPLOI OCCASIONNEL

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de se conformer aux règles

établies par la Bibliothèque et Archives nationales du

Québec en matière de classement et d'archivage;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour le système de codification et

de conservation de tous les documents municipaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher une personne pour effectuer ce

mandat et divers projets administratifs;

ATTENDU les recommandations émises par la directrice générale et

greffière-trésorière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'embaucher madame Lise Boivin Montpetit au poste d'adjointe administrative avec statut d'emploi occasionnel pour effectuer ce mandat et divers projets administratifs.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à fixer les conditions de travail relatives à ce poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-169

EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE - POSTE À TEMPS PARTIEL

ATTENDU le manque d'effectifs et l'importante charge de travail de

la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher une personne en soutien au

service du greffe et des affaires légales dont entre autres

la préparation et le suivi des séances du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

D'embaucher madame Manon Darche au poste de greffière adjointe à temps partiel à raison de trois (3) jours par semaine ou plus selon les besoins, jusqu'au 31 décembre 2022.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à fixer les conditions de travail relatives à ce poste à temps partiel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-170

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU POSTE DE JOURNALIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - STATUT D'EMPLOI OCCASIONNEL

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher un étudiant aux fins de soutenir

le service des travaux publics en période estivale et de

façon occasionnelle en cours d'année;

ATTENDU les besoins de la Municipalité pour l'été 2023 et l'intérêt

manifesté par monsieur Taylor Clément Guzman,

étudiant, à occuper ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux Appuyé par M. Guy Gendron Et unanimement résolu

D'autoriser et de garantir l'embauche de monsieur Taylor Clément Guzman au poste de journalier à temps complet pour la saison estivale 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à fixer les conditions de travail relatives à ce poste d'étudiant.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document en lien avec cette embauche, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO 22-171

SOUTIEN TECHNIQUE EN URBANISME / BANQUE D'HEURES ADDITIONNELLE – APPROBATION

ATTENDU la résolution n° 22-150 octroyant un mandat de soutien

technique en urbanisme à la firme Philippe Meunier et

Associée;

ATTENDU que la banque d'heures incluse dans ce mandat est

épuisée;

ATTENDU que la soumission n° 2022-034 déposée à la Municipalité,

proposant une banque additionnelle de 40 heures au taux

de 90 \$ l'heure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'approuver l'offre de soutien technique en urbanisme soumise par la firme Philippe Meunier et Associée, telle que déposée, au montant de 3 600 \$, taxes en sus.

D'autoriser le renouvellement d'une banque additionnelle d'heures, le cas échéant, afin de pouvoir répondre aux besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-172

REMPLACEMENT D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR LE RANG DU DIX – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation portant le

nº 2022-01-PONCEAU, le 5 juillet 2022, auprès de deux

(2) entreprises;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions, le 22 juillet 2022 à 10 h,

deux (2) offres ont été déposées;

ATTENDU

que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9124-4277 Québec inc. (Noël et Fils), avec une offre au montant de 52 083,68 \$, taxes incluses;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Guy Gendron Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de remplacement d'un émissaire pluvial sur le rang du Dix à l'entreprise 9124-4277 Québec inc. (Noël et Fils), selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation n° 2022-01-PONCEAU.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le Programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) et le fonds général, ou, si nécessaire, par un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-173

VERSEMENT D'UNE PRIME DE GARDE DURANT LES PÉRIODES DE VACANCES DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION

ATTENDU

que tout employé, durant sa période d'affectation à la prise de garde, doit être disponible 24 h par jour, 7 jours par semaine pour toute urgence et doit s'assurer du bon fonctionnement du réseau d'égout;

Il est proposé par M. Martin Couillard Appuyé par M. Benjamin Bourcier Et unanimement résolu

D'autoriser le versement d'une prime de garde au montant de 200 \$ par semaine à un employé municipal devant remplacer le responsable des travaux publics en période de vacances annuelles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-174

ACQUISITION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENTS MULTIPLES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION

ATTENDU que le service des travaux publics doit procéder à

l'acquisition de divers outils et équipements afin de

pourvoir à ses tâches;

ATTENDU l'offre de prix déposée par l'entreprise Les équipements

Albert Billette inc., au montant de 1 899,97 \$, taxes en

sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'autoriser l'achat de divers outils et équipements pour le service des travaux publics selon l'offre déposée par l'entreprise Les équipements Albert Billette inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-175

RÉPARATION D'UNE POMPE « FLYGHT » POUR LES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES NOS 2, 3 ET 4 – AUTORISATION

ATTENDU qu'une pompe affectée aux postes de pompage 2, 3 et 4

s'est brisée, laquelle a été remplacée par une pompe

neuve, en inventaire au garage municipal;

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'achat d'une nouvelle

pompe ou à la réparation de la pompe brisée afin de s'assurer du maintien en inventaire d'une pompe en cas

de bris;

ATTENDU que l'entreprise XYLEM estime le coût approximatif d'une

nouvelle pompe à 10 000 \$ et le coût de réparation à

4 757,70 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier Appuyé par M. Guy Gendron Et unanimement résolu

D'autoriser la réparation de la pompe brisée affectée aux postes de pompage nos 2, 3 et 4, selon l'estimation déposée par l'entreprise XYLEM.

Que cette dépense soit financée à même le Programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-176

MARQUAGES DE CHAUSSÉE ET TRAÇAGE ROUTIER ET COMMERCIAL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le lignage de rue et divers marquages de chaussée

doivent être effectués sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la soumission transmise par l'entreprise Lignes Rive-

Sud inc., au montant estimé de 2 736 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat de lignage de rue et de divers marquages de chaussée à l'entreprise Lignes Rive-Suc inc., selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement y afférent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-177

DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES IMPLIQUANT LA DIRECTION GÉNÉRALE – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU la présentation par le maire du dossier de gestion de

ressources humaines impliquant la direction générale;

ATTENDU les politiques et obligations de la Municipalité qui

encadrent la situation;

ATTENDU les responsabilités du conseil municipal;

ATTENDU les informations au dossier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

De mandater le maire, monsieur Martin Dumaresq, et le conseiller externe, monsieur Martin Couillard, aux fins d'assurer conjointement la réception, le traitement et, au besoin, l'enquête de la situation impliquant la direction générale, conformément à l'encadrement applicable au sein de la Municipalité et à la loi.

ADOPTÉE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-178

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 9 août 2022 soit levée à 20h30.

Martin Dumaresq	Isabelle Dion
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – 9 AOÛT 2022 (article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Isabelle Dion Directrice générale et greffière-trésorière